

E46A1  
E88  
1998/99  
1  
QL  
P. gouv.

## **Emploi, Solidarité et Condition féminine**

---

### **Cahier explicatif des crédits 1998-1999**

---

**Commission des affaires sociales**

**Direction du budget et des opérations financières  
Direction générale de la planification stratégique et opérationnelle**

**98-04-23**

**EMPLOI, SOLIDARITÉ ET CONDITION FÉMININE**

**CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 1998-1999**



**TABLE DES MATIÈRES**

	<b><u>Page</u></b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>PROFIL DU MINISTÈRE</b> .....	2
La Commission des partenaires du marché du travail .....	3
Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.....	3
La mission .....	3
Les clientèles .....	4
Les enjeux.....	4
Les orientations et objectifs stratégiques pour 1998-1999 .....	5
Le personnel.....	6
Ventilation des effectifs temps complet (graphique).....	7
Le Ministère et sa structure .....	8
Programme 03 - Mesures d'aide à l'emploi.....	9
Programme 04 - Mesures d'aide financière.....	9
Programme 05 - Développement des politiques et soutien.....	10
L'organisation administrative supérieure du MES.....	11
Les directions générales .....	11
Les directions régionales.....	12
Les centres locaux d'emploi.....	12
Centres locaux d'emploi (CLE).....	13
Tableau comparatif de l'effectif autorisé .....	14
<b>LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE</b> .....	15
Ventilation des dépenses (milliards \$) MES - Gouvernement 1989-1990 à 1998-1999	
Répartition par grand secteur des dépenses de programme 1998-1999 .....	17
Explications de l'écart entre le budget original 1997-1998 et les crédits comparatifs 1997-1998..	18
Synthèse des variations budgétaires entre 1998-1999 et 1997-1998 .....	19
Portrait consolidé des crédits et des fonds spéciaux pour 1998-1999	20
Comparaison des crédits prévus par programme pour 1998-1999 par rapport aux crédits comparatifs 1997-1998 .....	22
<b><u>Programme 01 - Condition féminine</u></b> .....	23
L'information relative à ce programme est fournie de manière distincte par le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine.	
<b><u>Programme 02 - Secrétariat à la concertation</u></b> .....	24
- Les enjeux et orientations stratégiques .....	24
- Évolution des coûts et de l'effectif .....	24
- Explication des variations budgétaires .....	24
L'information relative à ce programme est fournie de manière distincte par le Secrétariat à la concertation.	
<b><u>Programme 04 - Mesures d'aide financière</u></b> .....	25
- Objectif du programme .....	25
- Évolution des coûts par élément .....	25
- Évolution des ménages à la sécurité du revenu .....	26
- Évolution des ménages à la sécurité du revenu (moyenne mensuelle) (graphique) .....	27

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b><u>Page</u></b>
<b><u>Élément 01 - Gestion du réseau de la sécurité du revenu</u></b> .....	28
- Évolution des coûts et de l'effectif .....	28
- Explication des variations budgétaires .....	28
<b><u>Élément 02 - Assistance emploi</u></b> .....	28
- Objectif .....	28
- Aspect légal .....	28
- Évolution des coûts, du nombre de ménages et du coût moyen .....	29
- Explication des variations budgétaires .....	29
<b><u>Élément 03 - Protection sociale</u></b> .....	29
- Objectif .....	29
- Aspect légal .....	29
- Évolution des coûts, du nombre de ménages et du coût moyen mensuel .....	29
- Explication des variations budgétaires .....	30
<b><u>Élément 04 - Gestion du dénuement</u></b> .....	30
- Objectif .....	30
- Aspect légal .....	30
- Explication des variations budgétaires .....	31
<b><u>Élément 05 - Aide aux parents pour leurs revenus de travail</u></b> .....	31
- Objectif .....	31
- Aspect légal .....	31
- Évolution des coûts, du nombre moyen mensuel de prestataires et du coût moyen mensuel .....	32
- Explications des variations budgétaires .....	32
<b><u>Élément 06 - Office de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris</u></b> .....	32
- Objectif .....	32
- Aspect légal .....	32
- Évolution des coûts par activité .....	33
- Explications des variations budgétaires .....	33
<b><u>Élément 07 - Allocations de maternité</u></b> .....	33
- Objectif .....	33
- Aspect légal .....	33
- Évolution des coûts et du nombre de prestataires .....	33
- Explications des variations budgétaires .....	33
<b><u>Élément 08 - Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi</u></b> .....	34
- Objectif .....	34
- État de situation .....	34
- Évolution des coûts .....	34
- Explication de la variation .....	34
<b><u>Programme 05 - Développement des politiques de gestion</u></b> .....	35
- Objectif du programme .....	35
- Évolution des coûts par élément .....	35
<b><u>Élément 01 - Direction</u></b> .....	35
- Évolution des coûts et de l'effectif .....	35
- Explications des variations budgétaires .....	36
<b><u>Élément 02 - Politiques d'emploi</u></b> .....	36
- Évolution des coûts et de l'effectif .....	36
- Explications des variations budgétaires .....	36
<b><u>Élément 03 - Politiques et programmes en sécurité du revenu</u></b> .....	37
- Évolution des coûts et de l'effectif .....	37
- Explications des variations budgétaires .....	37

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b><u>Page</u></b>
<b><u>Élément 04 - Soutien à la gestion</u></b> .....	37
- Évolution des coûts et de l'effectif.....	37
- Explications des variations budgétaires.....	38
<b><u>Élément 05 - Centre de recouvrement</u></b> .....	39
- Évolution des coûts et de l'effectif.....	39
- Explications des variations budgétaires.....	39

**Note :** Ce document exclut le programme mesures d'aide à l'emploi qui est décrit dans le document étudié à la commission de l'économie et du travail.

## INTRODUCTION

L'étude des crédits en commission parlementaire permet l'examen des orientations, des politiques, des programmes, des mesures et des activités d'un ministère. Le cahier explicatif des crédits est un outil qui aide plus particulièrement à comprendre la composition budgétaire et organisationnelle qui sous-tend les programmes et activités et son évolution par rapport à l'année précédente.

Ce document présente le profil du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, ses ressources financières et explique l'évolution des crédits de 1997-1998 à 1998-1999 pour chaque programme et élément de programme qui s'y rattache.

L'information relative au Conseil du statut de la femme, au Secrétariat à la condition féminine fait l'objet de présentation distincte par ces organismes mais est incluse au niveau des crédits.

Au chapitre des ressources financières, la composition des crédits comparatifs 1997-1998 est précisée par rapport au budget original 1997-1998. Suivent une synthèse des variations budgétaires entre 1998-1999 et 1997-1998, la comparaison des crédits prévus par élément de programme par rapport aux crédits comparatifs et aux dépenses probables 1997-1998. Enfin, chaque programme est présenté en expliquant pour chacun son principal objectif, l'aspect légal, l'évolution des coûts, le nombre de prestataires et le coût moyen mensuel, s'il y a lieu, et les explications des variations budgétaires.

### Note

Les données présentées en regard des dépenses probables 1997-1998 sont différentes de celles apparaissant dans les renseignements supplémentaires reliés aux crédits 1998-1999, compte tenu qu'elles sont plus récentes.

Dans le seul but d'alléger la présentation et la lecture de ce document, la forme masculine a été utilisée. Elle désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

**PROFIL DU MINISTÈRE**

## **PROFIL DU MINISTÈRE**

Le 25 juin dernier, l'Assemblée nationale sanctionnait la "Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail". Les deux grands champs d'intervention de ce nouveau ministère que sont l'emploi et la sécurité du revenu, de même que l'ampleur des budgets gérés en font un acteur prépondérant dans l'actualisation des orientations stratégiques de l'État.

Une des orientations fondamentales qui a présidé à l'élaboration de la nouvelle loi consiste à permettre à l'ensemble de la main-d'oeuvre du Québec, qu'elle soit en emploi, en chômage, prestataire ou non de l'assurance-emploi ou de la sécurité du revenu, d'avoir accès à des services publics d'emploi.

## **LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

La Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité crée de plus la Commission des partenaires du marché du travail. L'article 17 de cette loi lui confie diverses fonctions dont celle d'assumer un rôle conseil auprès de la ministre en matière d'orientations stratégiques et de politiques gouvernementales de main-d'oeuvre et d'emploi. C'est la Commission qui définit les besoins en développement de la main-d'oeuvre. La Commission participe également à la gestion du réseau des services publics d'emploi. Elle propose les critères d'allocation des ressources associées aux mesures actives entre les régions et les centres locaux d'emploi ainsi que les objectifs de résultats d'Emploi-Québec.

Une même volonté gouvernementale de concertation de tous les intervenants conduit à la création de Conseils régionaux des partenaires du marché du travail. Ces conseils se voient notamment confier les mandats de définir les problématiques du marché du travail dans les régions, de préparer les plans annuels d'action en matière de main-d'oeuvre et d'emploi, d'adapter les programmes, les mesures et fonds aux réalités régionales, d'identifier les stratégies et les objectifs régionaux en matière de main-d'oeuvre et d'emploi, de proposer les critères de répartition des ressources afférentes aux programmes, mesures et fonds alloués à la région et de développer les interfaces avec les conseils régionaux de développement.

## **LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ**

### **La mission**

La raison d'être du Ministère est essentiellement de concourir au développement de la main-d'oeuvre et de l'emploi et de lutter contre la pauvreté.

De façon plus immédiate, le Ministère a le mandat de favoriser l'insertion économique et sociale des personnes en:

- favorisant l'emploi et le développement de la main-d'oeuvre;
- soutenant financièrement les personnes dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille;
- offrant des ressources destinées à promouvoir l'intégration sociale des personnes.

### Les clientèles

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sert une clientèle diverse et multiple.

D'une part, il s'acquitte de sa mission en offrant des services et des programmes, des mesures et des interventions à la main-d'oeuvre en emploi et sans emploi, aux entreprises québécoises ainsi qu'aux collectivités locales.

Il vient en aide plus particulièrement:

- aux demandeurs d'emploi qui cherchent à intégrer le marché du travail pour la première fois;
- à ceux qui réintègrent le marché du travail après une absence prolongée;
- aux chômeurs de longue durée;
- aux travailleurs mis à pied ou licenciés collectivement;
- aux personnes en emploi qui aspirent à un changement professionnel ou qui veulent acquérir des compétences nouvelles;
- aux chômeurs en transition entre deux emplois;
- aux employeurs en matière de main-d'oeuvre et d'emploi.

D'autre part, il consacre ses efforts et ses ressources au soutien et au maintien du revenu des prestataires de la sécurité du revenu et à leur intégration sociale et professionnelle, ainsi qu'aux familles à faible revenu.

Il vient en aide plus particulièrement:

- aux personnes capables de travailler et disponibles à cette fin;
- aux personnes présentant des contraintes permanentes à l'emploi ou d'une durée indéfinie;
- aux personnes présentant des contraintes temporaires à l'emploi;
- aux familles de travailleurs à faible revenu avec enfants à charge.

### Les enjeux

Le mandat du Ministère s'exerce dans un contexte soumis aux contraintes découlant de la situation économique et de l'évolution du marché du travail et de l'emploi, du désengagement du gouvernement fédéral en regard des programmes sociaux, et des contraintes budgétaires du gouvernement du Québec.

Les enjeux qui se posent au Ministère sont les suivants:

- Promouvoir le développement, l'adaptation, la formation et l'insertion socio-économique de la main-d'oeuvre, en emploi ou sans emploi, en fonction des réalités mouvantes du marché du travail, par le biais notamment de la politique active du marché du travail.

- Lutter contre l'exclusion, l'isolement et la stigmatisation des personnes en soutenant leur participation à la vie active ou leur protection sociale.
- Assurer l'efficacité des services publics d'emploi, dont la restructuration s'appuie sur la mobilisation et l'implication des partenaires du marché du travail aux niveaux national, régional et local, sur le respect de la personne et de ses caractéristiques uniques, sur la nécessité de répondre efficacement aux besoins des employeurs, sur l'implication du personnel du Ministère et sur la responsabilisation des collectivités.

#### Les orientations et objectifs stratégiques pour 1998-1999

Regroupées sous six grands axes d'interventions, les actions du Ministère s'appuient sur les orientations suivantes:

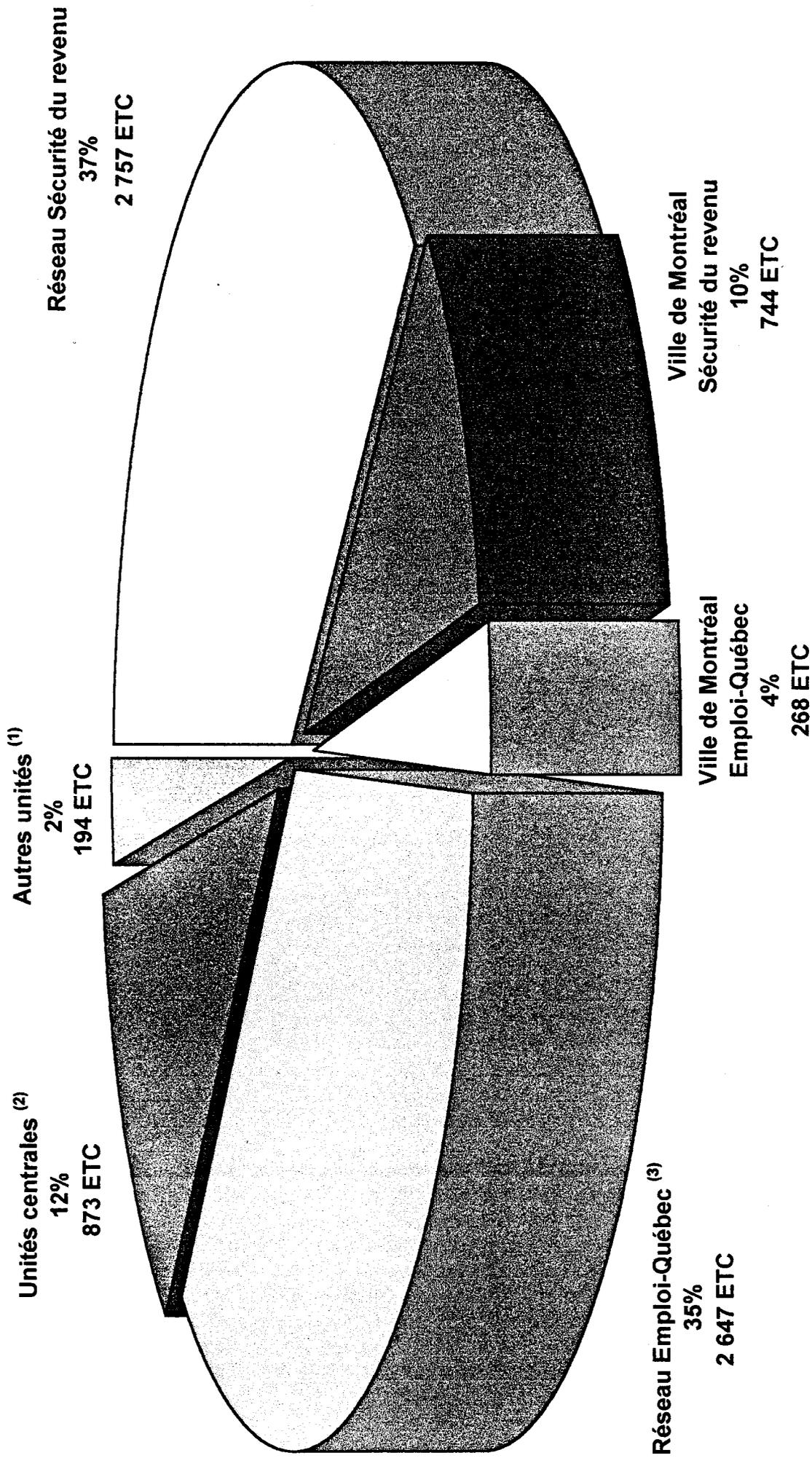
- L'emploi:
  - Combattre le chômage et l'exclusion en optimisant l'appariement entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, en intensifiant les initiatives de développement et d'adaptation de la main-d'oeuvre, en actualisant la politique active du marché du travail, et en améliorant l'efficacité des aides à l'emploi.
  - Prioriser la lutte à la détérioration de la situation des jeunes sur le marché du travail et contrer les dédoublements du gouvernement fédéral dans ce domaine.
- La réforme de la sécurité du revenu:
  - Axer la réforme de la sécurité du revenu à la fois sur l'intégration socio-économique et sur des objectifs de protection sociale.
- La gestion du Fonds de lutte contre la pauvreté:
  - Gérer, de façon dynamique et efficace, le Fonds de lutte contre la pauvreté, en conformité avec les orientations élaborées par le Comité de suivi du Sommet et le gouvernement.
- La concertation et le partenariat:
  - Assurer une action ministérielle basée sur la concertation et le partenariat, l'identification des besoins et des attentes des milieux et des collectivités et l'accroissement des échanges d'expertise internationaux en matière d'emploi, de soutien du revenu et d'insertion économique et sociale, le tout dans le respect des objectifs gouvernementaux.
- La mise en place du Ministère:
  - Réaliser, au sein du Ministère, l'intégration et le décloisonnement des services publics d'emploi et leur rapprochement des clientèles qu'ils ont le mandat de desservir.
- La performance de l'organisation:
  - Maximiser la performance du Ministère en misant sur une organisation du travail adaptée à sa mission et à ses objectifs et axée sur le service à la clientèle et l'efficacité des opérations, sur une gestion du changement

efficace et flexible, sur l'actualisation et l'optimisation des activités de conformité, de même que sur la poursuite et l'intensification des mesures de recouvrement.

### Le personnel

Pour réaliser son mandat, le Ministère compte sur une organisation de l'ordre de 6 471 personnes dont 3 732 au Ministère et 2 739 dans les fonds spéciaux (2 647 ETC Emploi-Québec, 9 ETC Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, 60 ETC Fonds national de formation de la main-d'oeuvre et 23 ETC Fonds d'aide à l'action communautaire autonome), en plus d'environ 1 012 personnes du Service de la sécurité du revenu de la Ville de Montréal dont 268 ETC affectés à la gestion des mesures actives d'emploi pour un total de 7 483 personnes. Les services sont accessibles dans 150 centres locaux d'emploi (CLE) et 17 directions régionales. Des équipes en région et au central agissent en soutien aux deux réseaux pour l'interprétation et l'instrumentation dans la gestion de la loi, des règlements et des programmes, pour certaines interventions de recouvrement et pour l'ensemble de la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

**VENTILATION DES EFFECTIFS TEMPS COMPLET DU MES - 1998-1999 <sup>(1)</sup>**



(1) Inclut 1 012 ETC employés par la ville de Montréal, non compris dans l'effectif autorisé du MES.

(2) Inclut le fonds d'aide à l'action communautaire autochtone de 23 ETC, le Fonds lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail 9 ETC ainsi que le Conseil du statut de la femme 63 ETC, le Secrétariat de la condition féminine 25 ETC et le Secrétariat à la concertation 14 ETC et le Fonds national de formation de la main-d'œuvre 60 ETC.

(3) Inclut 130 ETC dans les unités centrales de la gestion du réseau de la sécurité du revenu.

(4) Inclut 201 ETC dans les unités opérationnelles d'Emploi-Québec soit 13 ETC au Secrétariat de la Commission et coordination et 188 ETC aux unités centrales d'Emploi-Québec.

**LE MINISTÈRE ET SA STRUCTURE**

## **LE MINISTÈRE ET SA STRUCTURE**

### **La structure administrative**

La structure des éléments de programme budgétaire correspond à la structure administrative du ministère de l'Emploi et de la Solidarité en vigueur au 9 avril 1998.

### **Programme 03 - Mesures d'aide à l'emploi**

#### **Élément 01 - Emploi-Québec**

- Secrétariat de la commission et coordination
- Suivi de l'entente Canada-Québec
- Directeur général adjoint du comité montréalais des olympiades de la formation professionnelle et technique
- Directeur général adjoint de l'intervention sectorielle
- Direction de l'optimisation des processus et du pilotage opérationnel des systèmes informatiques
- Directeur général adjoint de l'apprentissage et de la formation de la main-d'oeuvre
- Direction de l'apprentissage
- Direction de la formation de la main-d'oeuvre
- Directeur général adjoint du développement de l'emploi
- Direction du plan et de l'information sur le marché du travail
- Direction des services de placement
- Direction des mesures d'emploi
- Direction des ressources communautaires
- Directeur général adjoint aux opérations régionales
- Directeur général adjoint aux opérations de la Métropole
- Directions régionales
- Centres locaux d'emploi

### **Programme 04 - Mesures d'aide financière**

#### **Élément 01 - Gestion du réseau de la sécurité du revenu**

- Directeur général adjoint de l'implantation et de la gestion opérationnelle
- Direction de l'implantation et du soutien aux opérations
- Direction de l'optimisation des services
- Direction du pilotage opérationnel
- Directeur général adjoint du contrôle, de l'équité et des services centralisés
- Directeur adjoint de la vérification, des enquêtes et de l'évaluation de la conformité réelle
- Service de l'évaluation médicale et socioprofessionnelle
- Directeur général adjoint de la planification et de la coordination des opérations
- Directeur général adjoint aux opérations régionales
- Directeur général adjoint aux opérations de la Métropole
- Directions régionales
- Centres locaux d'emploi

## **Programme 05 - Développement des politiques et soutien**

### **Élément 01 - Direction**

- Cabinet de la ministre
- Cabinet du sous-ministre
- Secrétariat du Ministère
- Secrétariat à l'action communautaire autonome
- Direction des affaires juridiques
- Direction des ressources humaines
- Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives
- Bureau des renseignements et plaintes
- Direction des communications
- Direction du service de révision

### **Éléments 02 et 03- Direction générale des politiques**

- Direction des politiques de développement de la main-d'oeuvre
- Direction des politiques du marché du travail et de l'emploi
- Direction du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
- Direction des Relations extra-ministérielles
- Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
- Direction des politiques de sécurité du revenu
- Service des analyses financières et des projets gouvernementaux
- Direction de la concertation

### **Élément 04 - Soutien à la gestion**

#### **Direction générale de la planification stratégique et opérationnelle**

- Bureau de la planification stratégique
- Bureau de la coordination de la mise en place du Ministère

#### **Secteur des technologies de l'information**

- Directeur général adjoint des technologies de l'information
- Direction des projets de mission et de la planification
- Direction des services aux utilisateurs et de la sécurité informatique
- Direction de l'architecture et de l'infrastructure technologique ministérielle
- Direction des services aux développeurs
- Direction du développement et de la continuité "compte client"
- Direction du développement et de la continuité "sécurité du revenu"
- Direction du développement et de la continuité "emploi"
- Direction du développement et de la continuité des systèmes de service

#### **Secteur de l'administration**

- Direction du budget et des opérations financières
- Direction des ressources matérielles

### **Élément 05 - Centre de recouvrement**

- Services professionnels de recouvrement
- Service des mesures légales et du soutien opérationnel
- Service de recouvrement
- Service des pensions alimentaires

## L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE SUPÉRIEURE DU MES

Le nouveau ministère regroupe ou réaménage les services actuellement offerts par plus de 7 483 personnes (si on inclut les effectifs de la Ville de Montréal qui gèrent la sécurité du revenu sur le territoire de la Ville) réparties dans trois organisations différentes et disposant d'un budget global de près de 4,3 milliards de dollars. Ainsi, le personnel du ministère de la Sécurité du revenu, de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre et une partie du personnel de Développement de ressources humaines Canada (région du Québec) composent maintenant le nouveau ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

La mise en place du Ministère a impliqué, le 1er avril 1998, l'intégration du personnel de la SQDM et le transfert du personnel du gouvernement fédéral dédié à la gestion des mesures actives. C'est donc depuis le 1er avril 1998 que s'est amorcée la mise en place du réseau des centres locaux d'emploi (CLE).

La nouvelle structure administrative du Ministère repose sur la mise en place de quatre grandes directions générales et de certaines unités administratives directement rattachées au sous-ministre, en raison de leur importance stratégique pour les autorités ministérielles, de leur impact sur l'ensemble de l'organisation ou de leurs responsabilités particulières: le Secrétariat du Ministère, la Direction des ressources humaines, la Direction des communications, le Bureau des renseignements et plaintes, la Direction de la vérification et des enquêtes administratives, la Direction du service de révision ainsi que le Secrétariat à l'action communautaire autonome.

### LES DIRECTIONS GÉNÉRALES

**La Direction générale des politiques** assure l'élaboration et le développement des politiques en matière de sécurité du revenu d'une part, et celles reliées à l'emploi, au marché du travail et au développement de la main-d'oeuvre, d'autre part. La gestion du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion en emploi relève également de cette direction générale. Cette dernière regroupe enfin les fonctions reliées à la recherche, à l'évaluation et aux statistiques, aux relations extra-ministérielles et à la concertation.

**La Direction générale de la planification stratégique et opérationnelle** supporte la définition de la planification stratégique du Ministère, coordonne la mise en place du Ministère et assure le soutien administratif à l'ensemble du MES, incluant l'unité autonome de service Emploi-Québec, en matière de gestion budgétaire et financière, de gestion des ressources matérielles et des technologies de l'information. Le Centre de recouvrement, qui est une unité autonome de service, relève aussi de cette direction générale.

Deux directions générales spécialisées et complémentaires, **l'unité autonome de service Emploi-Québec** et **la Direction générale de la sécurité du revenu** rendent les services d'aide à l'emploi et d'aide financière à la population.

Ces deux directions générales, chacune dans leur domaine d'activités, regroupent les structures des services de première et de deuxième lignes aux citoyens. Ces structures sont constituées d'unités centrales, de directions régionales et de centres locaux de services. Les unités centrales développent et coordonnent les programmes et mesures, planifient et évaluent la réalisation des opérations et offrent des services de support d'ensemble aux réseaux.

## **LES DIRECTIONS RÉGIONALES**

Les directions régionales assurent la présence des deux réseaux de services dans 17 régions conformément à la division territoriale retenue par le Gouvernement. Elles développent les concertations régionales nécessaires à la réalisation de la mission ministérielle et encadrent et supportent la réalisation des activités locales. La Métropole fait toutefois l'objet d'un traitement particulier en étant desservie par un regroupement des directions régionales de son territoire.

## **LES CENTRES LOCAUX D'EMPLOI**

Le nombre de Centres locaux d'emploi et leur territoire seront établis sur la base des territoires des municipalités régionales de comté, d'un quartier ou d'un arrondissement dans le cas des régions urbaines. Les aménagements sur les territoires de la Métropole, de l'Outaouais et de la Capitale nationale tiendront compte de leurs particularités.

Le centre local d'emploi (CLE) est le nouveau guichet unique où seront offerts les services d'aide à l'emploi et les services et d'aide financière liés à la sécurité du revenu. Les services d'aide financière offerts par le module sécurité du revenu sont destinés aux personnes sans emploi et en situation de dernier recours ainsi qu'aux familles à faible revenu ayant au moins un enfant. Les services et mesures d'aide à l'emploi et de placement offerts par le module Emploi-Québec sont destinés aux individus et aux employeurs.

En plus des deux modules sécurité du revenu et Emploi-Québec, le CLE comporte des services communs de réception, un centre de documentation et d'information générale ainsi que sur le marché du travail en plus qu'une salle d'attente commune où les clients retrouveront les guichets libre-service de placement.

En matière d'aide financière, le module sécurité du revenu du CLE offrira à tous les Québécois l'information sur les services et programmes d'aide financière, la détermination de l'admissibilité à cette aide ainsi que l'orientation vers le module Emploi-Québec ou encore vers d'autres organismes ou ministères. Il offrira également aux personnes admissibles l'aide financière et le suivi de leur dossier.

En matière d'emploi, le module Emploi-Québec du CLE offrira à tous les Québécois l'information sur le marché du travail et sur les services aux individus et aux entreprises; la détermination des besoins aux individus et aux entreprises; le libre-service de placement et l'orientation vers un intervenant externe ou encore vers d'autres organismes ou ministères. Il offrira également aux personnes admissibles un parcours individualisé pour l'emploi (PARIE) qui comporte en fonction des besoins personnels de chaque client des services, mesures et soutien financier conduisant vers l'insertion ou le retour sur le marché du travail.

Un certain nombre d'autres services plus spécialisés s'adressant tant aux individus qu'aux entreprises seront également disponibles directement au CLE ou par son entremise. La livraison de ces services sera déterminée en fonction des réalités locales et régionales de chaque communauté.

Par ailleurs, le CLE, pour exercer adéquatement son mandat, devient le partenaire des organismes communautaires ou d'intervention de son milieu : les carrefours jeunesse-emploi; les organismes communautaires spécialisés dans le domaine de la main-d'oeuvre et de l'emploi; les établissements d'enseignements; les centres locaux de services communautaires (CLSC); les organismes spécialisés en intervention psychosociale et plus particulièrement le centre local de développement (CLD). De plus, le conseil d'administration du CLD où siège le

directeur du CLE agit à titre de comité aviseur du centre local d'emploi. Le CLD élabore le Plan local concerté pour l'économie et l'emploi (PLACÉE) dont le volet soutien et développement de l'emploi est confié au module Emploi-Québec du CLE.

## EMPLOI, SOLIDARITÉ ET CONDITION FÉMININE

## TABLEAU COMPARATIF DE L'EFFECTIF AUTORISÉ

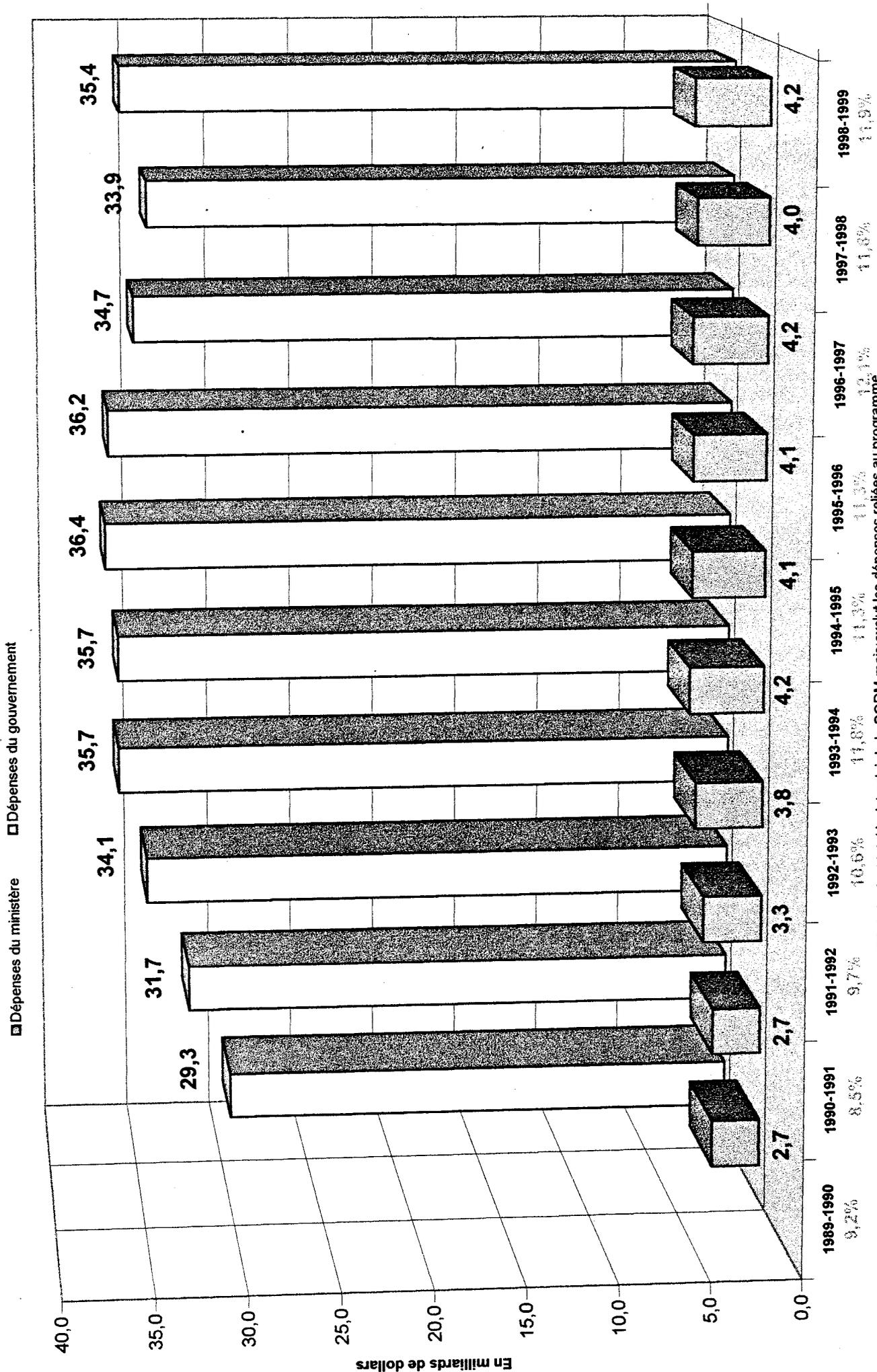
Structure budgétaire	ETC autorisés totaux 1998-04-01	ETC autorisés comparatifs 1997-1998
Condition féminine	88	84
Secrétariat à la concertation	14	15
Mesures d'aide financière	2 757	2 744
Développement des politiques et soutien		
- Direction	232	226
- Direction générale des politiques d'emploi	47	34
- Direction générale des politiques et programmes en sécurité du revenu	56	54
- Direction générale de la planification stratégique et opérationnelle		
• Secteur - technologies de l'information	289	282
• Secteur - administration	158	150
- Centre de recouvrement	91	91
Sous-total	3 732	3 680
Mesures d'aide à l'emploi		
- Fonds de développement du marché du travail	2 647	1 637
- Fonds national de formation de la main-d'oeuvre	60	40
- Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	23	23
- Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	9	7
Sous-total	2 739	1 707
<b>TOTAL</b>	<b>6 471</b>	<b>5 387</b>

- (1) Les équivalents temps complet (ETC) totaux incluent les effectifs réguliers et occasionnels. La variation de 1 084 entre les ETC autorisés totaux du 1er avril 1998 (6 471 ETC) et les ETC autorisés comparatifs 1997-1998 (5 387 ETC) est la résultante de l'intégration de l'effectif relié à l'entente Canada-Québec relative au marché du travail.

**LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE**

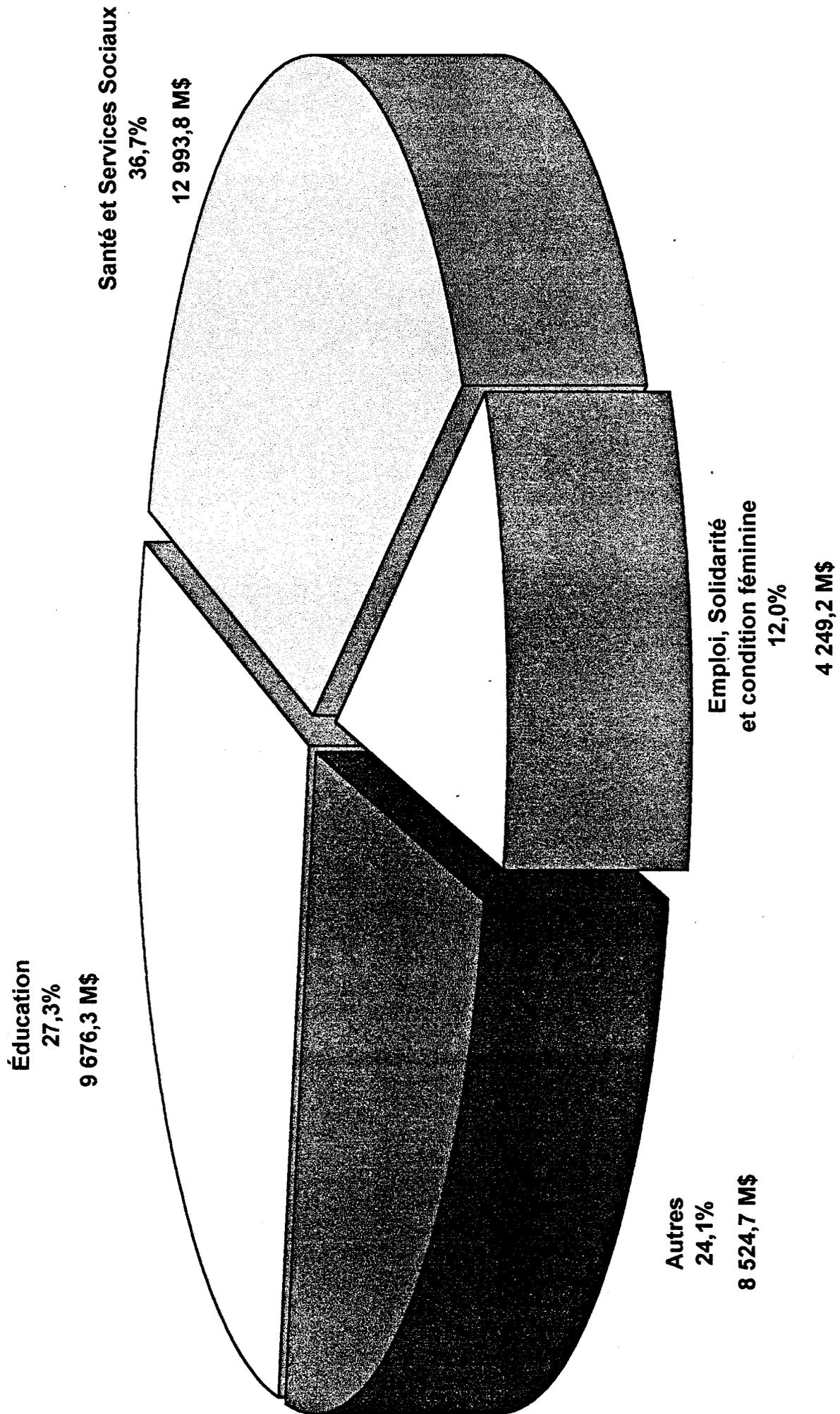
Afin de positionner le Ministère par rapport à l'ensemble du gouvernement, veuillez trouver, ci-après, les graphiques suivants:

Ventilation des dépenses (milliards \$)  
**MES - Gouvernement**  
 1989-1990 à 1998-1999



Les dépenses totales excluent le service de la dette. Pour le MES, le budget total inclut celui de la SQDM mais exclut les dépenses liées au programme d'assistance-maladie.  
 Les dépenses 1998-1999 incluent les crédits liés à l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail de 519,1 M\$

### Répartition par grand secteur des dépenses de programme 1998-1999 (35 444,0 M\$)



**LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE**

**EXPLICATIONS DE L'ÉCART ENTRE LE  
BUDGET ORIGINAL 1997-1998 ET  
LES CRÉDITS COMPARATIFS 1997-1998**

Le budget original du portefeuille Emploi, Solidarité et Condition féminine, alloué au livre des crédits 1997-1998, était de 4 238 473,6 K\$. Au livre des crédits 1998-1999, un montant de 4 054 175,5 K\$ a été inscrit comme crédits comparatifs. Cette variation de -184 298,1 K\$ par rapport au budget initialement voté s'explique par des transferts de responsabilité.

(K\$)

<b><u>BUDGET ORIGINAL ALLOUÉ AU LIVRE DES CRÉDITS 1997-1998</u></b>	4 238 473,6
---	-------------

**TRANSFERTS DE RESPONSABILITÉS**

- Transfert des régimes de retraite en provenance du Conseil du trésor au FDMT et FTI	2 504,0
- Transfert des nouvelles allocations familiales au ministère de la Famille et de l'Enfance	(167 000,0)
- Transfert de l'allocation logement unifiée au ministère de la Famille et de l'Enfance	(17 800,0)
- Transfert des adultes hébergés - MSSS	(1 625,4)
- Divers (transferts entre ministères)	<u>(376,7)</u>

<b><u>CRÉDITS COMPARATIFS 1997-1998 AU LIVRE DES CRÉDITS 1998-1999</u></b>	<u>4 054 175,5</u>
--	--------------------

### Synthèse des variations budgétaires entre 1998-1999 et 1997-1998

L'enveloppe budgétaire 1998-1999 du portefeuille "Emploi, Solidarité et Condition féminine" est établie à 4 249,3 M\$ en hausse de 195,1 M\$ comparativement aux crédits 1997-1998 de 4 054,2 M\$. Les principaux éléments d'ajustements à la hausse concernent l'entente Canada-Québec relative au marché du travail et l'entente spécifique Canada-Québec concernant la conception et la mise en place des systèmes informatiques, 519,1 M\$ ainsi que l'indexation des prestations du programme de protection sociale, 17,3 M\$. Toutefois, les crédits sont réduits en regard du transfert au ministère de la Famille et de l'Enfance dans le cadre de l'instauration de la nouvelle allocation familiale (171,2 M\$), du transfert à la Société d'habitation du Québec relatif à l'instauration de la nouvelle allocation logement (18,1 M\$), de la diminution anticipée de 12 249 ménages à la sécurité du revenu, (86,8 M\$), d'un transfert au Secrétariat au développement des régions (10,8 M\$) ainsi que d'autres ajustements (4,4 M\$).

Le Ministère mettra en place des mesures permettant la sortie de la sécurité du revenu, notamment par la référence de clientèles aux mesures actives de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail, d'environ 7 600 ménages en sus de la diminution prévue de 12 249, (50,0 M\$). Le nombre prévu de ménages pour 1998-1999 se situe donc à 437 000 ménages par rapport à une moyenne estimée à 456 849 en 1997-1998.

Le Ministère souligne que l'année 1998-1999 marque un tournant important par l'ajout de crédits de plus de 500,0 M\$ pour donner suite aux négociations qui ont eu cours en 1997-1998 et qui ont conduit à la signature de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Un projet de loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale a été déposé à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1997. Ce projet de loi prévoit des mesures, programmes et services dans les domaines de la main-d'oeuvre et de l'emploi visant à favoriser l'autonomie économique et sociale des personnes et à les aider dans leurs démarches d'intégration, de réintégration ou de maintien en emploi.

En 1998-1999, pour donner suite à l'adoption du projet de loi 150 sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail, le Ministère offrira ses services par l'intermédiaire de 17 directions régionales et de 150 centres locaux d'emploi (CLE). Le Ministère pourra ainsi disposer d'un effectif de l'ordre de 6 471 ETC, dont 3 732 au Ministère et 2 739 dans les fonds spéciaux, soit une hausse de 1 084 ETC qui correspond à l'ajout des effectifs en provenance de Direction des ressources humaines du Canada. Il pourra également compter sur environ 744 effectifs de la Ville de Montréal pour l'administration déléguée des services en matière de sécurité du revenu et 268 effectifs de la Ville affectés à la gestion des mesures actives d'emploi.

Vous trouverez, ci-joint, un tableau décrivant par programme, élément et supercatégorie, les crédits 1998-1999 ainsi que les effectifs temps complet du portefeuille "Emploi, Solidarité et Condition féminine".

De plus, ce tableau fait état des dépenses 1998-1999 des différents fonds du portefeuille. Un montant de 135,5 M\$ est prévu en sus des crédits du Ministère. Les dépenses totales représentent 4 384,8 M\$ et 6 471 effectifs temps complet.

**EMPLOI SOLIDARITÉ ET CONDITION FÉMININE**  
**Portrait consolidé des crédits et des fonds spéciaux pour 1998-1999**

	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Autres	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total	ETC
	K \$	K \$	K \$	K \$	K \$	K \$	K \$	
<b>Condition féminine</b>								
Conseil du statut de la femme	3 036,7	1 028,9	6,8	0,0	0,0	0,0	4 072,4	63
Secrétariat à la condition féminine	1 381,7	397,3	0,0	0,0	40,0	0,0	1 819,0	25
<b>Sous-total</b>	<b>4 418,4</b>	<b>1 426,2</b>	<b>6,8</b>	<b>0,0</b>	<b>40,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 891,4</b>	<b>88</b>
<b>Secrétariat à la concertation</b>	<b>942,5</b>	<b>346,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>90,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 379,4</b>	<b>14</b>
<b>Mesures d'aide à l'emploi</b>								
Emploi-Québec	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	838 486,1	838 486,1	N/A
Carrefours Jeunesse-Emploi	0,0	0,0	0,0	0,0	27 684,3	0,0	27 684,3	N/A
Provision pour augmenter...	0,0	0,0	0,0	0,0	10 000,0	0,0	10 000,0	N/A
<b>Sous-total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>37 684,3</b>	<b>838 486,1</b>	<b>876 170,4</b>	<b>0</b>
<b>Mesures d'aide financière</b>								
Gestion du réseau de la sécurité du revenu	114 016,8	54 514,4	0,0	0,0	6 118,4	1 800,0	176 449,6	2757
Assistance-emploi	0,0	0,0	0,0	34 880,0 (1)	1 964 483,6	0,0	1 999 363,6	N/A
Protection sociale	0,0	0,0	0,0	20,0 (1)	911 993,1	0,0	912 013,1	N/A
Gestion du dénuement	0,0	0,0	0,0	0,0	41 300,0	0,0	41 300,0	N/A
Aide aux parents pour leurs revenus de travail	0,0	0,0	0,0	0,0	60 935,9	0,0	60 935,9	N/A
Off. séc. rev. chasseurs et piégeurs cris	0,0	0,0	0,0	0,0	16 024,3	0,0	16 024,3	N/A
Allocations de maternité	0,0	0,0	0,0	0,0	7 900,0	0,0	7 900,0	N/A
Provision pour augmenter...	0,0	0,0	0,0	0,0	9 600,0	0,0	9 600,0	N/A
<b>Sous-total</b>	<b>114 016,8</b>	<b>54 514,4</b>	<b>0,0</b>	<b>34 900,0</b>	<b>3 018 353,3</b>	<b>1 800,0</b>	<b>3 223 586,5</b>	<b>2757</b>
<b>Développement des politiques et soutien</b>								
Direction	12 585,2	3 989,9	9,8	2,1 (1)	300,0	0,0	16 887,0	232
Politiques d'emploi et de sécurité du revenu	4 880,0	324,5	3,0	0,0	0,0	785,9	5 993,4	103

**EMPLOI SOLIDARITÉ ET CONDITION FÉMININE**  
**Portrait consolidé des crédits et des fonds spéciaux pour 1998-1999**

	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Autres	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total	ETC
	K \$	K \$	K \$	K \$	K \$	K \$	K \$	
Soutien à la gestion	37 530,2	57 387,0	160,5	0,8 (1)	0,0	17 754,8	112 833,3	447
Centre de recouvrement	6 038,1	443,7	0,0	0,0	0,0	100,0	6 581,8	91
Sous-total	61 033,5	62 145,1	173,3	2,9	300,0	18 640,7	142 295,5	873
<b>TOTAL</b>	<b>180 411,2</b>	<b>118 432,6</b>	<b>180,1</b>	<b>34 902,9</b>	<b>3 056 469,6</b>	<b>858 926,8</b>	<b>4 249 323,2</b>	<b>3732</b>
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	1 406,6	484,1	10,7		13 698,6	0,0	15 600,0 (3)	23
Fonds de développement du marché du travail	134 690,5	11 817,0	0,0	0,0	693 853,5	(838 486,1)	1 874,9 (4)	2647
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	618,9	67,0	0,0	0,0	106 000,0	(685,9)	106 000,0 (5)	9
Fonds des technologies de l'information	0,0	125,0	15 397,3	4 232,5 (2)	0,0	(19 754,8)	0,0	N/A
Fonds national de formation de la main-d'oeuvre	3 272,5	747,3	0,0	0,0	8 000,0	0,0	12 019,8 (6)	60
<b>TOTAL</b>	<b>139 988,5</b>	<b>13 240,4</b>	<b>15 408,0</b>	<b>4 232,5</b>	<b>821 552,1</b>	<b>(858 926,8)</b>	<b>135 494,7</b>	<b>2739</b>
<b>TOTAL</b>	<b>320 399,7</b>	<b>131 673,0</b>	<b>15 588,1</b>	<b>39 135,4</b>	<b>3 878 021,7</b>	<b>(0,0)</b>	<b>4 384 817,9</b>	<b>6471</b>

(1) Ces montants sont constitués d'une part de la créances douteuses de 34,8 M\$ et d'autre part par les prêts, placement et avances au montant de 102,9 k\$.

(2) Intérêts.

(3) Ce montant provient des sommes versées par la Société des loteries du Québec.

(4) Ce montant provient des revenus autonomes.

(5) Ce montant est constitué des sommes perçues des particuliers et des sociétés (imposition fiscale), dons, legs et autres contribution.

(6) Ce montant provient des cotisations des employeurs et des intérêts qu'elles produisent et de la perception de droits et frais.

Vous trouverez, ci-après, des tableaux de comparaison des crédits prévus par programme et élément pour 1998-1999 par rapport aux crédits comparatifs 1997-1998 ainsi que la dépense probable 1997-1998 comparative.

**COMPARAISON DES CRÉDITS PRÉVUS PAR PROGRAMME  
POUR 1998-1999  
PAR RAPPORT AUX CRÉDITS COMPARATIFS 1997-1998**

Programmes	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
01- Condition féminine	5 891,4	5 841,4	50,0	5 736,5
02 Secrétariat à la concertation	1 379,4	1 443,9	(64,5)	1 143,9
03- Mesures d'aide à l'emploi	876 170,4	397 716,0	478 454,4	376 939,6
04- Mesures d'aide financière	3 223 586,5	3 541 405,0	(317 818,5)	3 466 388,1
05- Développement des politiques et soutien	142 295,5	107 769,2	34 526,3	106 269,2
<b>TOTAL</b>	<b>4 249 323,2</b>	<b>4 054 175,5</b>	<b>195 147,7</b>	<b>3 956 477,3</b>

<b>PROGRAMME : 01 CONDITION FÉMININE</b>
--

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
01 Conseil du statut de la femme	4 072,4	4 022,4	50,0	4 017,5
02 Secrétariat à la condition féminine	1 819,0	1 819,0	0	1 719,0
Total	5 891,4	5 841,4	50,0	5 736,5

Élément 01 - Conseil du statut de la femme

Évolution des coûts et de l'effectif

Crédits	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
Total	4 072,4	4 022,4	50,0	4 017,5

Effectif	1998-1999	1997-1998	Variation	ETC 1997-1998
Effectif total autorisé	63	58	5	58

L'information relative à cet élément est fournie de manière distincte par le Conseil du statut de la femme.

Élément 02 - Secrétariat à la condition féminine

Évolution des coûts et de l'effectif

Crédits	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
Total	1 819,0	1 819,0	0	1 719,0

Effectif	1998-1999	1997-1998	Variation	ETC 1997-1998
Effectif total autorisé	25	26	-1	20

L'information relative à cet élément est fournie de manière distincte par le Secrétariat à la condition féminine.

<b>PROGRAMME : 02 SECRÉTARIAT À LA CONCERTATION</b>
---

Ce programme vise à développer la concertation interrégionale et métropolitaine, à travailler à la mise en oeuvre de la politique active du marché du travail et à proposer des modalités de concertation entre les centres locaux d'emploi (CLE) et les centres locaux de développement (CLD).

Les enjeux et orientations stratégiques

Le Secrétariat à la concertation a pour mandat d'assurer la coordination des activités extraministérielles en matière d'emploi, de développement de la main-d'oeuvre et de sécurité du revenu; de développer, en collaboration avec les organismes concernés, les orientations, les stratégies et les mécanismes de coordination nécessaires à l'intégration des mesures de soutien du revenu et des mesures d'aide à l'emploi, suite aux négociations avec le gouvernement fédéral concernant le transfert des mesures actives de main-d'oeuvre et suite à la création du nouveau ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Évolution des coûts et de l'effectif

Crédits	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
Total	1 379,4	1 443,9	(64,5)	1 143,9

Effectif	1998-1999	1997-1998	Variation	ETC 1996-1997
Effectif total autorisé	14	15	-1	12

Explication des variations budgétaires

La variation de 64,5 K\$ entre les crédits 1998-1999 et les crédits comparatifs 1997-1998 s'explique par les facteurs suivants:

	K\$
- Réaménagement d'un poste et des crédits afférents à la Direction générale des politiques d'emploi	(64,5)
	<hr/>
	<u>(64,5)</u>

<b>PROGRAMME : 04 MESURES D'AIDE FINANCIÈRE</b>
---

Objectif du programme

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyens et citoyennes qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et de celui de la Ville de Montréal. Il veut permettre à tout ménage d'être en mesure de satisfaire ses besoins en versant, aux ménages particulièrement démunis, une allocation de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus, en versant aux personnes à faibles revenus avec enfants à charge, un supplément basé sur le revenu de travail, en allouant à la création d'emploi à l'intention des prestataires d'aide sociale, des sommes qui autrement seraient versées en prestation de sécurité du revenu, et en donnant, à l'Office de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
01- Gestion du réseau de la sécurité du revenu	176 449,6	172 060,0	4 389,6	167 942,9
02- Assistance-emploi	1 999 363,6	2 379 464,9	(380 101,3)	2 305 877,2
03- Protection sociale	912 013,1	881 627,2	30 385,9	900 622,0
04- Gestion du dénuement	41 300,0	22 300,0	19 000,0	18 600,0
05- Aide aux parents pour leurs revenus de travail	60 935,9	56 309,0	4 626,9	50 643,0
06- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	16 024,3	15 743,9	280,4	15 244,5
07- Allocations de maternité	7 900,0	7 900,0	-	7 000,0
08- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi	9 600,0	6 000,0	3 600,0	458,5
<b>TOTAL</b>	<b>3 223 586,5</b>	<b>3 541 405,0</b>	<b>(317 818,5)</b>	<b>3 466 388,1</b>

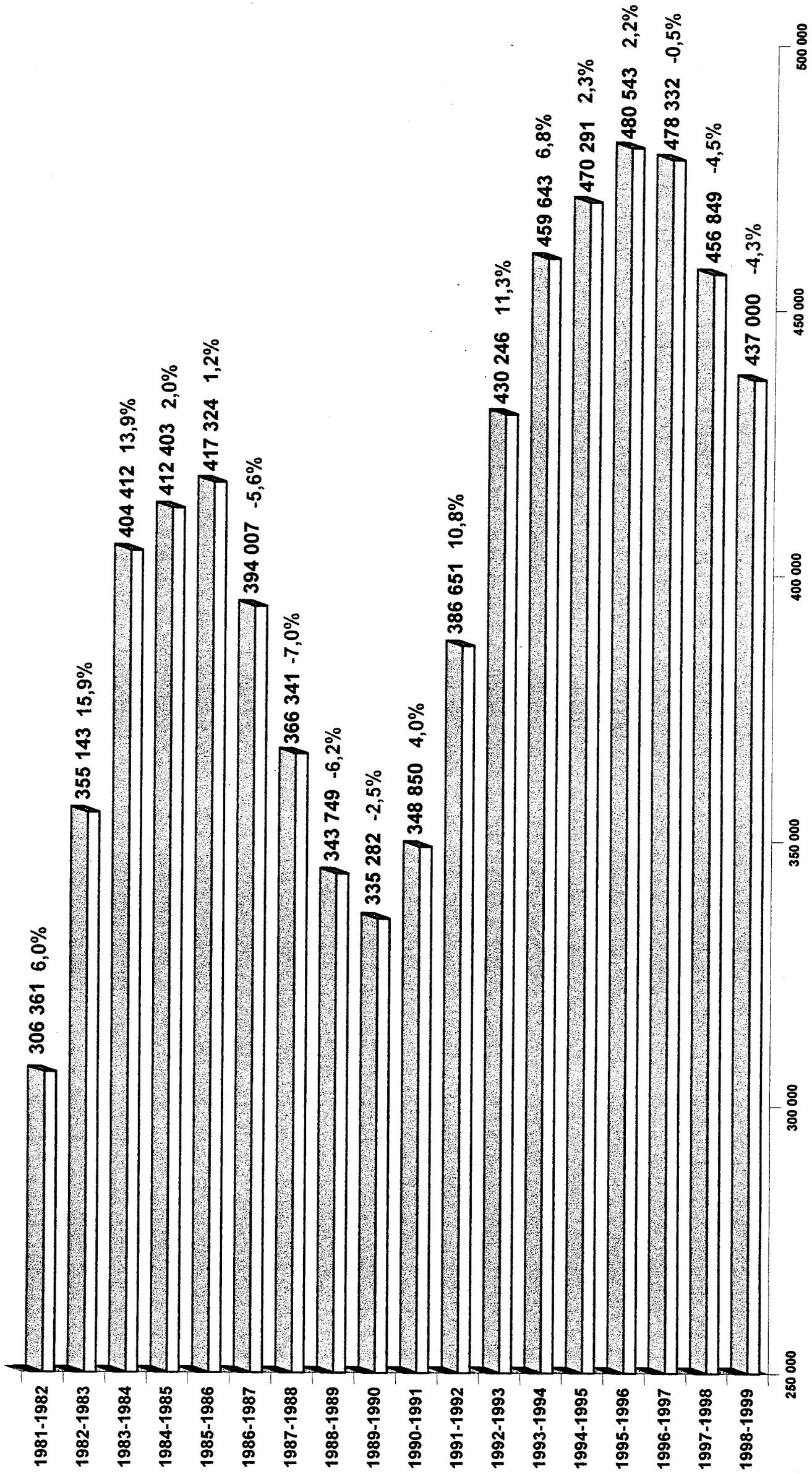
Les crédits du programme passent de 3 541,4 M\$ en 1997-1998 à 3 223,6 M\$ en 1998-1999, soit une diminution de 317,8 M\$. Les crédits du programme de protection sociale seront indexés en 1998-1999, 17,3 M\$. Les crédits liés à l'aide financière diminuent toutefois pour tenir compte de transferts au ministère de la Famille et de l'Enfance en regard de la nouvelle allocation familiale, (169,5 M\$), à la Société d'habitation du Québec dans le cadre de la nouvelle allocation logement,

(18,1 M\$), de la diminution anticipée du nombre de ménages à la sécurité du revenu, (86,8 M\$), de l'instauration de mesures favorisant l'insertion en emploi, (50,0 M\$), et divers ajustements, (10,7 M\$).

#### Évolution des ménages à la sécurité du revenu

Le tableau ci-après présente l'évolution du nombre de ménages présents à l'aide de dernier recours au cours des dernières années. On constate qu'après six (6) ans d'augmentation, l'année 1996-1997 montre une diminution de 0,5 % qui se poursuit en 1997-1998 avec une baisse de 4,5%. Pour 1998-1999, le nombre de ménages est estimé à 437 000, soit 4,3% de réduction additionnelle.

Évolution du nombre de ménages à la Sécurité du revenu (moyenne mensuelle)



## Élément 01 - Gestion du réseau de la sécurité du revenu

### Évolution des coûts et de l'effectif

Crédits	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
Total	176 449,6	172 060,0	4 389,6	167 942,9
Effectif total autorisé	2 757	2 744	13	2 798

### Explication des variations budgétaires

La variation de 4 389,6 K\$ entre les crédits 1998-1999 et les crédits comparatifs 1997-1998 s'explique par les facteurs suivants:

- Virement en provenance de l'élément Soutien à la gestion pour le financement des besoins reliés au traitement des dossiers par le Tribunal administratif du Québec	243,6
- Adéquation entre la charge de travail et l'effectif	2 104,8
- Indexation des masses salariales et des autres dépenses de fonctionnement	1 959,9
- Virement en provenance du Centre de recouvrement pour les activités en région	2 260,4
- Annualisation des économies reliées aux départs volontaires 1997-1998	(2 179,1)
	4 389,6

## Élément 02 - Assistance- emploi

### Objectif

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyens et citoyennes qui en font la demande, des services de soutien financier par l'entremise de son réseau de la sécurité du revenu. Il veut permettre à tout ménage d'être en mesure de satisfaire ses besoins en versant aux ménages particulièrement démunis une allocation de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus.

### Aspect légal

La Loi sur la sécurité du revenu (L.R.Q., ch. S-3.1.1) ainsi que son règlement d'application forment les assises légales de cet élément de programme.

Évolution des coûts, du nombre de ménages et du coût moyen

Assistance-emploi (*)	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
Coût (K\$)	1 999 363,6	2 379 464,9	(380 101,3)	2 305 877,2
Ménages	325 835	365 135	(39 300)	345 305
Coût moyen mensuel (\$)	511,34	543,06	(31,72)	556,48

\* Correspond à l'ancien programme APTE.

Explication des variations budgétaires

Le Ministère prévoit que le nombre mensuel moyen de ménages inscrit au programme Assistance-emploi diminuera de 39 300 en 1998-1999. Toutefois, par rapport à la dépense probable, c'est une diminution de 19 470 ménages. Le coût moyen prévu en 1998-1999 est de 511,34 \$ par rapport à 543,06 \$ en baisse de 31,72 \$.

Les crédits et le coût moyen diminuent en 1998-1999 afin de tenir compte des transferts au ministère de la Famille et de l'Enfance en regard de la nouvelle allocation familiale, à la Société d'habitation du Québec dans le cadre de la nouvelle allocation logement, d'une réduction du nombre de ménages prévu et de l'instauration de mesures favorisant l'insertion en emploi.

Élément 03 - Protection sociale

Objectif

Cet élément de programme a pour objectif d'aider financièrement les personnes et les familles incapables de pourvoir à leurs besoins de base pour des raisons de santé physique ou mentale.

Aspect légal

La Loi sur la sécurité du revenu (L.R.Q., ch. S-3.1.1) ainsi que son règlement d'application forment les assises légales de cet élément de programme.

Évolution des coûts, du nombre de ménages et du coût moyen mensuel

Protection sociale (*)	Crédits 1998-1999	Crédits comparatifs 1997-1998	Variation	Dépense probable 1997-1998
Coût (K\$)	912 013,1	881 627,2	30 385,9	900 622,0
Ménages	111 165	109 065	2 100	111 544
Coût moyen mensuel (\$)	683,67	673,63	10,04	672,85

\* Correspond à l'ancien programme Soutien financier

## Explication des variations budgétaires

La prévision du nombre de prestataires de Protection sociale montre une hausse de 2 100 ménages en 1998-1999, soit une moyenne mensuelle de 111 165 ménages par rapport à 109 065 en 1997-1998. Par rapport à la dépense probable, on constate une légère variation à la baisse, soit de près de 400 ménages. Quant au coût moyen, on prévoit une augmentation en 1998-1999 de l'ordre de 10,04 \$, soit 683,67 \$ par rapport à 673,63 \$ en 1997-1998. L'écart s'explique essentiellement par l'indexation des prestations de 1,94% prévue au 1er janvier 1998 et de 2,1% au 1er janvier 1999.

## Élément 04 - Gestion du dénuement (Allocation familiale et allocation logement)

### Objectif

#### Allocation familiale

Depuis le 1er septembre 1997, la Loi sur les prestations familiales est en vigueur. Cette modification du régime d'allocation familiale apporte des changements pour certaines familles à la sécurité du revenu. Afin de ne pas pénaliser les familles, une clause de dénuement a été prévue dans les nouvelles dispositions relatives à la nouvelle allocation familiale pour enfants. Cette clause permet, au besoin, aux familles qui entreront à la sécurité du revenu en cours d'année d'obtenir l'aide additionnelle correspondant à leur nouvelle situation financière.

#### Allocation logement

Lors du discours sur le budget 1997-1998, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de mettre en place une politique à l'égard de l'habitation comprenant un plan d'action et une série de mesures, notamment la création d'un nouveau programme d'allocation logement.

Les impacts de ce nouveau programme entraînent des situations où une famille prestataire de la sécurité du revenu pourrait recevoir moins qu'avec l'ancien programme ou pouvoir même être exclue du nouveau programme d'allocation logement. Il peut y avoir aussi des familles qui deviendraient inadmissibles à la sécurité du revenu à la suite de ce nouveau programme. Le Ministère a donc instaurer une clause de dénuement afin de remédier à ces situations défavorisantes pour certaines familles.

### Aspect légal

La Loi sur la sécurité du revenu (L.R.Q., ch. S-3.1.1, article 8, paragraphe 1 et 1.1) ainsi que son règlement d'application forment les assises légales de cet élément de programme.

Getion du dénuement	Crédits 1998-1999	Crédits comparatifs 1997-1998	Variation	Dépense probable 1997-1998
Nouvelle allocation familiale	38 600,0	21 400,0	17 200,0	18 600,0
Allocation logement	2 700,0	900,0	1 800,0	N/A
Nombre de dossiers moyens mensuels				
Nouvelle allocation familiale	21 400	20 000	1 400	18 930
Allocation logement	6 000	4 500	1 500	N/A
Coût moyen (\$)				
Nouvelle allocation familiale	150,30	152,86	-2,56	140,28
Allocation logement	37,50	33,33	4,17	N/A

### Explication des variations budgétaires

La variation de crédits (19 M\$) est attribuable à l'annualisation des crédits. On se souvient que ces nouveaux programmes, soit l'allocation familiale et l'allocation logement, ont été implantés le 1er septembre 1997 et le 1er octobre 1997 respectivement.

### Élément 05 - Aide aux parents pour leurs revenus de travail

#### Objectif

Le programme APPORT a pour objectifs:

- d'augmenter le revenu disponible des parents qui ont de faibles revenus de travail;
- d'aider les parents qui ont de faibles revenus de travail à demeurer sur le marché du travail;
- d'aider les parents qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage ou de sécurité du revenu à entrer sur le marché du travail.

L'aide offerte, qui tient compte de la situation familiale et financière des personnes, comprend un soutien au revenu familial.

#### Aspect légal

Les prestations de ce programme sont versées en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu (L.R.Q, c. S-3.1.1 et modifications).

Un règlement régit l'application de ce programme, soit le décret 922-89 du 14 juin 1989 entré en vigueur le 1er août 1989 et les modifications subséquentes qui s'y rapportent.

Évolution des coûts, du nombre moyen mensuel de prestataires et du coût moyen mensuel

APPORT	Crédits 1998-1999	Crédits comparatifs 1997-1998	Variation	Dépense probable 1997-1998
Acomptes versés par le MES (K\$)	34 935,9	30 950,6	3 985,3	25 422,4
Paiement final versé par le MRQ (K\$)	26 000,0	25 358,4	641,6	25 220,6
Coût total (K\$)	60 935,9	56 309,0	4 626,9	50 643,0
Nombre moyen mensuel de prestataires avec acompte MES	21 000	19 580	1 420	16 627
Nombre concilié de contribuables (MRQ)	45 430	45 430	-	45 615
Coût moyen par contribuable (\$)	1 341,31	1 239,47	(101,84)	1 110,23

Explications des variations budgétaires

L'augmentation des crédits s'explique par l'effet combiné de l'augmentation du nombre de dossiers de contribuables conciliés par le MRQ et par la diminution de la prestation moyenne pour les acomptes versés par le MES qui tient compte des modifications apportées par la nouvelle allocation familiale le 1er septembre 1997 et l'allocation-logement le 1er octobre 1997.

Élément 06 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

Objectif

Ce programme vise à doter l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris des sommes requises pour assurer à ces derniers une garantie de revenu lorsqu'ils s'adonnent à des activités traditionnelles.

Il s'adresse aux cris résidant au Québec qui pratiquent, comme mode de vie, des activités traditionnelles d'exploitation de la chasse, de la pêche et du piégeage.

Aspect légal

L'origine du programme remonte à la Convention de la Baie James et du Nord québécois signée le 11 novembre 1975 entre les gouvernements du Québec et du Canada, Hydro-Québec, la SDBJ, la SEBJ, les Cris et les Inuits.

Le programme est administré par un organisme autonome: l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris. L'Office est formé de six membres dont trois sont nommés par l'Administration régionale crie et trois par le gouvernement.

La Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (LRQ, c.S.3-2) établit le programme et constitue l'Office. Les dispositions de cette loi régissent, entre autres, les conditions d'admissibilité, le calcul des prestations et les versements aux

bénéficiaires. Elle définit aussi les fonctions, les pouvoirs, les règles administratives et les dispositions d'ordre financier de l'Office.

L'article 48 de cette loi prévoit une limite globale du nombre total de jours rémunérés auquel l'ensemble des bénéficiaires a droit pour une année. Cette limite est actuellement fixée à 350 000 jours. Elle s'applique à l'année du programme, soit du 1er juillet au 30 juin.

#### Évolution des coûts par activité

Activités	Crédits 1998-1999	Crédits comparatifs 1997-1998	Variation	Dépense probable 1997-1998
Prestations (K\$)	15 039,3	14 758,9	280,4	14 259,5
Administration (K\$)	985,0	985,0	-	985,0
<b>Total (K\$)</b>	<b>16 024,3</b>	<b>15 743,9</b>	<b>280,4</b>	<b>15 244,5</b>

#### Explications des variations budgétaires

Les budgets ont été reconduits en 1998-1999 sur la base de 1997-1998. Les crédits devraient permettre le financement d'environ 321 000 jours/personnes. L'augmentation de crédits est liée à l'indexation annuelle des tarifs journaliers conformément à la convention.

#### Élément 07 - Allocations de maternité

##### Objectif

Le Programme d'allocation de maternité a pour objectif d'apporter une compensation financière de 360 \$ à la travailleuse salariée admissible aux prestations d'assurance-chômage qui doit s'absenter du travail pour cause de grossesse.

##### Aspect légal

C'est en vertu d'une décision du Conseil des ministres (# 78-388, 16 novembre 1978) que le Ministère est autorisé à verser des allocations de maternité. Lors du discours sur le budget 1990-1991, le 29 avril 1990, l'allocation de maternité a été portée de 240 \$ à 360 \$. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1992, cette allocation est versée aux familles dont les revenus annuels sont inférieurs à 55 000 \$.

#### Évolution des coûts et du nombre de prestataires

Allocations de maternité	Crédits 1998-1999	Crédits comparatifs 1997-1998	Variation	Dépense probable 1997-1998
Coût (K\$)	7 900,0	7 900,0	-	7 000,0
Prestataires	21 944	21 944	-	19 444

#### Explications des variations budgétaires

La prévision budgétaire demeure inchangée pour 1998-1999.

**Élément 08 - Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi**

Objectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer des virements des budgets des programmes d'aide financière vers les budgets de mesures d'aide à l'emploi et ainsi permettre la conversion de mesures passives en mesures actives. Ces virements seront effectués pour des clientèles spécifiques.

État de situation

Deux projets pour les personnes handicapées, dont l'un prévoit l'embauche de 900 personnes sur trois ans dans le cadre des Contrats d'intégration au travail (avec l'entreprise privée) et l'autre, de 1 050 personnes sur trois ans avec les Centres de travail adapté (CTA), ont déjà fait l'objet de virements de crédits du MES vers l'OPHQ en 1997-1998 selon les CT 189996 du 5 mars 1997 et 190488 du 17 juin 1997.

Évolution des coûts

Activités	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
Projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi	9 600,0	6 000,0	3 600,0	458,5 (1)

(1) Un montant de 2 766,3 K\$ a été viré à l'OPHQ en regard de ces projets.

Explication de la variation

Le projet avec les CTA découle du Sommet socio-économique de l'automne 1996 et des crédits additionnels de 2,3 M\$ sont requis pour 1998-1999. Également, pour les contrats d'intégration en emploi, un montant de 1,3 M\$ est requis compte tenu du niveau de postes subventionnés pour 1998-1999.

<b>PROGRAMME : 05 DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES DE GESTION</b>
---

Objectif du programme

Ce programme vise à développer des politiques en emploi. Pour la sécurité du revenu, il procède à l'élaboration des politiques et des programmes ainsi qu'à leur implantation. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
01 Direction	16 887,0	13 199,4	3 687,6	12 999,4
02- Politiques d'emploi *	3 169,5	1 687,6	1 481,9	987,6
03- Politiques et programmes en sécurité du revenu *	2 823,9	2 286,7	537,2	1 986,7
04- Soutien à la gestion	112 833,3	81 743,8	31 089,5	81 443,8
05- Centre de recouvrement	6 581,8	8 851,7	(2 269,9)	8 851,7
<b>TOTAL</b>	<b>142 295,5</b>	<b>107 769,2</b>	<b>34 526,3</b>	<b>106 269,2</b>

\* Le Ministère a procédé à une réorganisation intégrant dans une même direction générale l'élaboration des politiques d'emploi et de sécurité du revenu.

Élément 01 - Direction

Les crédits alloués pour la Direction du Ministère comprennent les sommes prévues pour le Cabinet de la ministre, le Cabinet du sous-ministre, le Secrétariat du Ministère, la politique de reconnaissance de l'action communautaire, la Direction des affaires juridiques, la Direction des ressources humaines, la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives, le Bureau des renseignements et plaintes, la Direction des communications et la Direction du service de révision.

Évolution des coûts et de l'effectif

Crédits	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
Total	16 887,0	13 199,4	3 687,6	12 999,4

Effectif	1997-1998	1996-1997	Variation	ETC 1996-1997
Effectif total autorisé	232	226	6	178

### Explications des variations budgétaires

La variation de 3 687,6 K\$ entre les crédits 1998-1999 et les crédits comparatifs 1997-1998 s'explique par les facteurs suivants:

- Crédits découlant de l'intégration de la SQDM	2 012,6
- Besoins budgétaires reliés à la politique de reconnaissance de l'action communautaire et aux activités additionnelles en matière de gestion des ressources humaines, de recherche, d'évaluation, de statistiques et de communications.	1 217,6
- Crédits reliés à l'intégration de DRHC	388,6
- Crédits pour la Direction du service de révision en provenance du soutien à la gestion	180,0
- Indexation des masses salariales et autres dépenses de fonctionnement	21,0
- Annualisation des économies reliées aux départs volontaires 1997-1998	(132,2)
	3 687,6

### Élément 02 - Politiques d'emploi

#### Évolution des coûts et de l'effectif

Crédits	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
Total	3 169,5	1 687,6	1 481,9	987,6

Effectif	1998-1999	1997-1998	Variation	ETC 1997-1998
Effectif total autorisé	47	34	13	29

### Explications des variations budgétaires

La variation de 1 481,9 K\$ entre les crédits 1998-1999 et les crédits comparatifs 1997-1998 s'explique par les facteurs suivants:

- Crédits reliés à l'administration du Fonds de lutte contre la pauvreté en provenance du soutien à la gestion	685,9
- Crédits reliés à l'intégration de la DHRC	633,2
- Crédits découlant de l'intégration de la SQDM	109,5
- Poste en provenance du Secrétariat à la concertation	58,3

- Indexation des masses salariales et autres dépenses de fonctionnement	34,1
- Virement entre éléments de programme	(39,1)
	<u>1 481,9</u>

### Élément 03 - Politiques et programmes en sécurité du revenu

#### Évolution des coûts et de l'effectif

Crédits	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
Total	2 823,9	2 286,7	537,2	1 986,7

Effectif	1998-1999	1997-1998	Variation	ETC 1997-1998
Effectif total autorisé	56	54	2	43

#### Explications des variations budgétaires

La variation de 537,2 K\$ entre les crédits 1998-1999 et les crédits comparatifs 1997-1998 s'explique par les facteurs suivants:

- Indexation des masses salariales et autres dépenses de fonctionnement	32,0
- Besoins budgétaires reliés à l'étude de projets gouvernementaux, au développement de politiques en emploi	511,4
- Annualisation des économies reliées aux départs volontaires 1997-1998	(6,2)
	<u>537,2</u>

### Élément 04 - Soutien à la gestion

#### Évolution des coûts et de l'effectif

Crédits	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
Total	112 833,3	81 743,8	31 089,5	81 443,8

Effectif	1998-1999	1997-1998	Variation	ETC 1997-1998
Effectif total autorisé	447	432	15	364

### Explications des variations budgétaires

La variation de 31 089,5 K\$ entre les crédits 1998-1999 et les crédits comparatifs 1997-1998 s'explique par les facteurs suivants:

	<u>K\$</u>
- Entente spécifique Canada-Québec pour l'informatique	25 000,0
- Crédits reliés à l'intégration de DRHC	3 261,5
- Crédits reliés à l'intégration de la SQDM	3 551,2
- Nouveau partage de la facturation informatique du service gouvernemental	1 313,7
- Indexation des masses salariales et les autres dépenses de fonctionnement	775,8
- Besoins budgétaires reliés à la coordination de la mise en place du nouveau ministère	376,2
- Transfert au ministère de la Justice	(105,2)
- Réaménagement de crédits pour le bureau de révision à la Direction	(180,0)
- Annualisation des économies reliées aux départs volontaires 1997-1998	(230,4)
- Virement pour le financement des besoins reliés au traitement des dossiers par le Tribunal administratif	(243,6)
- Réaménagement de crédits en regard du Fonds de lutte contre la pauvreté	(685,9)
- Transfert des crédits au ministère de la Famille et de l'Enfance (NAF) dans le cadre de la politique familiale reliée à l'administration déléguée à la Régie des rentes du Québec	(1 700,0)
- Autres	(43,8)
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	<u>31 089,5</u>

**Élément 05 - Centre de recouvrement****Évolution des coûts et de l'effectif**

Crédits	Crédits 1998-1999 (K\$)	Crédits comparatifs 1997-1998 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 1997-1998 (K\$)
Total	6 581,8	8 851,7	(2 269,9)	8 851,7

Effectif	1998-1999	1997-1998	Variation	ETC 1997-1998
Effectif total autorisé	91	91	-	108

**Explications des variations budgétaires**

La variation de -2 269,9 K\$ entre les crédits 1998-1999 et les crédits comparatifs 1997-1998 s'explique par les facteurs suivants:

	K\$
- Virement entre éléments de programme	59,9
- Annualisation des économies reliées aux départs volontaires 1997-1998	(69,4)
- Virement entre éléments en regard des activités de recouvrement en région	(2 260,4)
	<hr/>
	<u>(2 269,9)</u>